

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-34**

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 10

OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOJO ET DU GYMNASE (sessions de formation)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2023

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mmes FASSINOT Christine, ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mmes CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie

Absents : MM. THIMONIER Franck, BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Nathalie ROCLE*), MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme, Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, M. PLOCH Romain

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la salle de judo et du gymnase, en vue de formations en Techniques Opérationnelles, pour le personnel de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (*Auvergne Rhône-Alpes*).

Plusieurs sessions sont programmées annuellement ; le groupe d'apprenants est constitué de 16 participants, au maximum, dans le dojo. Le tarif de location serait fixé comme suit :

Salle de judo et gymnase	50 € par jour (<i>ou occupation</i>)
--------------------------	--

Après délibération et considérant la disponibilité des locaux, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention précitée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 8 janvier 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL